ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 34110

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication en ce qui concerne la réduction des moyens attribués au réseau des foyers ruraux et associations d'animation et de développement en milieu rural (FNFR), un des rares mouvements d'éducation populaire dont l'action est spécifiquement tournée vers les populations rurales. Le ministère de l'agriculture a annoncé récemment la suppression pour 2009 de l'intégralité du soutien habituel, 340 000 euros, au titre de « l'animation rurale ». S'ajoutent à cette amputation la révision à la baisse du soutien du ministère de la culture et de la communication et du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et la disparition du financement du fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) du ministère de l'agriculture. L'estimation de la baisse du soutien de la puissance publique en faveur de l'animation du réseau des foyers ruraux est de l'ordre de 500 000 euros. Le désengagement de l'État au coeur des territoires ruraux est sans précédent et la survie du mouvement des 3 000 associations est mise en question. La poursuite des actions de formation, de réflexion, de mutualisation et de valorisation des pratiques au sein du réseau devient incertaine. Aussi, avant de constater la disparition des acteurs économiques et sociaux sur le territoire, il lui demande si elle entend affirmer avec conviction la place et les missions des foyers ruraux, à l'image de l'hommage appuyé du Président de la République lors de sa déclaration à Batz le 24 juillet 2008, aux acteurs de l'éducation populaire, et quelles mesures elle compte prendre pour répondre à leurs besoins de financement, d'aides et de reconnaissance sans lesquels ils ne peuvent fonctionner.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication entend favoriser l'inscription de politiques durables de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs, en orientant l'action des structures et établissements qu'il soutient dans l'ensemble du champ culturel. L'élargissement du public est par ailleurs, pour ce réseau d'organismes répartis sur tout le territoire, un enjeu majeur. Le ministère développe par ailleurs un dialogue interministériel nourri avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice, afin que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent fortement la dimension culturelle, dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'intervention prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, de favoriser la constitution de réseaux et de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles, en liaison avec les collectivités territoriales. Elle articule son action en liaison avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement les fédérations d'éducation populaire, onze d'entre elles, notamment la Fédération nationale des foyers ruraux, ont signé une convention triennale d'objectifs avec le ministère de la culture et de la communication. Ces conventions triennales permettent de soutenir financièrement les têtes de réseau et de développer des actions de formation et de sensibilisation à la culture. Elles s'achèveront à la fin de l'année et la tenue prochaine d'un conseil national culture et éducation populaire permettra de définir avec ces fédérations les

nouveaux objectifs que nous fixerons ensemble pour une nouvelle convention 2009-2011. Enfin, cette année et dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel, le ministère de la culture et de la communication soutiendra de nombreux projets associatifs ancrés sur les territoires et porteurs de projets culturels, au titre du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : M. Pierre Forgues
Circonscription : Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34110
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2008, page 9429
Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10678